



PLAN DE DÉVELOPPEMENT

2025 - 2029

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes formes de violences (physiques, psychologiques, verbales) et discriminations (genre, origine, handicap, âge, religion...) dans le sport.

A - NOTE DE CADRAGE

1 Contexte et justification

L'UGSEL, fédération engagée dans la pratique éducative et sportive des jeunes, souhaite renforcer sa politique de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes autres formes de violences et discriminations dans le sport. Les enquêtes récentes montrent que ces violences restent un enjeu majeur, et qu'il est essentiel de mettre en place des dispositifs systématiques de prévention, de formation, et de traitement des signalements.

Le plan de développement 2025–2029 vise à structurer et pérenniser les actions de l'UGSEL dans ce domaine, afin de garantir un environnement sûr pour tous les jeunes licenciés et encadrants.

Objectifs :

Assurer un environnement sportif sûr, inclusif et respectueux, en réduisant les violences sexistes et sexuelles ainsi que toutes les autres formes de violences et discriminations dans les pratiques encadrées par l'UGSEL.

2 Objectifs

1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs (encadrants, jeunes, familles) aux violences sexistes et sexuelles et toutes autres formes de violences et discriminations.
2. Former et accompagner les encadrants et bénévoles dans la prévention et la gestion des situations.
3. Mettre en place des dispositifs sécurisés de signalement et de suivi des incidents.
4. Évaluer et améliorer en continu les actions et dispositifs mis en place.

3 Périmètre

Le plan couvre :

- Tous les établissements et associations sportives affiliés à l'UGSEL sur le territoire national.
- Tous les publics : jeunes pratiquants, encadrants, bénévoles, familles.
- Les actions de prévention, formation, communication, accompagnement, signalement et suivi.
- Toutes les personnes qui oeuvrent sur le site d'accueil.

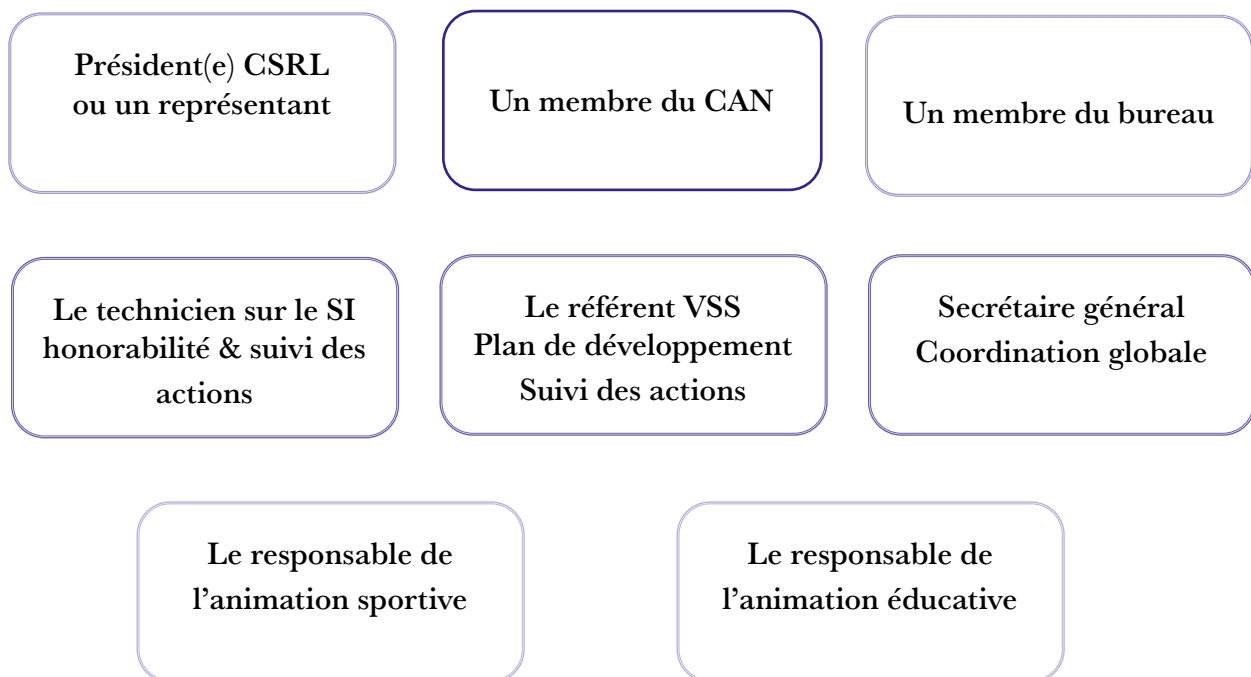
4 Cellule d'honorabilité

Elle se compose de :

- **Comité de pilotage (COPIL) :**
Direction UGSEL, chef de projet, référents nationaux, experts externes.
- **Chef de projet national (Réfèrent VSS) :**
Coordination globale, suivi des actions, reporting.

ROLE	MISSIONS
Comité de pilotage	• Définir les orientations stratégiques • Concevoir l'arborescence du fonctionnement sur 4 ans • S'assurer que le projet est en cohérence avec la ligne de la fédération • Suivre les actions • Garantir les moyens financiers et humains • Valider les communications importantes
Chef de projet (Réfèrent VSS)	• Planifier et réaliser la mise en oeuvre du projet • Suivre l'avancé des tâches • Coordonner les équipes projets • Informér régulièrement le comité de pilotage • Produire les rapports sur l'avancement du projet

Sous la direction de Fabrice BOISUMEAU, la cellule honorabilité se compose de :



5 Méthodologie

1. **Diagnostic initial :**
état des lieux des pratiques, signalements existants, besoins des territoires.
2. **Définition des axes stratégiques :**
prévention, formation, dispositifs de signalement, suivi et évaluation.
3. **Déploiement progressif :**
actions annuelles avec jalons et indicateurs.
4. **Suivi et évaluation :**
tableau de bord, rapports semestriels, bilan annuel, évaluation externe.

Année ①

Année ②

Année ③

Année ④

B - PLAN DE LUTTE

1 Objectif

Garantir un environnement sportif scolaire sain, sécurisant et inclusif, exempt de toute violence sexiste sexuelle ou toutes les autres formes de violences et discriminations, à travers un programme structuré de prévention, d'action et d'accompagnement, en s'appuyant sur les organes internes existants c'est-à-dire la commission disciplinaire et la commission éthique et déontologique.

(La commission disciplinaire intervient après un manquement, examine les faits et prononce des sanctions, tandis que la commission éthique et déontologique assure la prévention et la sensibilisation aux violences et discriminations garantissant ainsi un environnement sportif sûr, sain et respectueux pour tous).

- Créer un cadre sécurisé et bienveillant pour tous les jeunes.
- Former tous les adultes aux enjeux des VSS et toutes les autres formes de violences.
- Garantir une prise en charge efficace grâce à une orientation précise et claire.
- Installer durablement une culture de prévention, de respect et d'égalité.

2 Stratégie sur 4 ans

Année 1 - SENSIBILISATION

- Création d'un groupe national VSS (et toutes autres formes de violences et discriminations) et honorabilité UGSEL (pilotage et coordination) : cellule honorabilité et prévention violences sexistes et sexuelles et toutes autres formes de violences et discriminations.
- Création d'un référent VSS au sein de l'UGSEL nationale (et en relais territoire/comités à former en N+2).
- Campagne de sensibilisation auprès des encadrants, élèves, bénévoles.
- Adoption d'une charte d'engagement contre les VSS (et toutes autres formes de violences et discriminations) signée par le président de la fédération et tous les encadrants UGSEL.
- Formalisation d'un process de fonctionnement, clair et confidentiel, pour des signalements.

Année 2 - FORMATION / ACCOMPAGNEMENT

- **Formation** à toutes les formes de violences (VSS, discrimination...) des formateurs UGSEL VSS : proposition de formation à distance ou capsule vidéo.
- Capsule vidéo ou webinaire : 1 par an pour la formation des encadrants et élus UGSEL (élus, professeurs d'EPS, éducateurs, arbitres, dirigeants).
- **Formation des JO** (jeunes officiels UGSEL : arbitres, juges élèves, ...)
- **Formation** à l'accompagnement des victimes : élaboration de modules pédagogiques spécifiques sur la manière de recevoir et d'accompagner une victime en toute sécurité.

Plusieurs axes dans cette formation :

- Suivi personnalisé et confidentiel par la création d'un protocole de suivi individualisé pour chaque victime, incluant des points de contact réguliers et confidentiels, et la possibilité de rendez-vous physiques ou en ligne pour assurer un accompagnement accessible à toutes et tous.
- Savoir orienter vers des structures spécialisées comme la collaboration avec des associations locales et nationales spécialisées dans l'accompagnement des victimes (ex. 3919, Fédération Nationale Solidarité Femmes) et proposer un système de relais pour orienter rapidement les victimes vers un soutien psychologique, médical et juridique adapté.

Année 3 - CONSOLIDATION

- Projet Lancement d'un programme ambassadeur « Jeunes contre les VSS et toutes autres formes de violences et discriminations » chez les jeunes arbitres ou sportifs jeunes.
- Réflexion sur l'inclusion du protocole VSS et toutes autres formes de violences et discriminations dans tous les règlements de compétitions et d'activités UGSEL. A questionnaire.
- Suivi d'indicateurs de signalement, de formation et de perception du climat UGSEL.

Année 4 - BILAN ET PERENNISATION

- Évaluation complète des actions menées.
- Publication d'un rapport national VSS et toutes autres formes de violences et discriminations.
- Ajustement des politiques et diffusion de bonnes pratiques.

3 Les actions

LES ACTIONS DE PREVENTION

- Charte d'engagement anti-VSS et toutes autres formes de violences et discriminations à signer à chaque début d'année.
- Affichage obligatoire dans tous les lieux de pratique des numéros de signalement (3018, 119, cellule UGSEL...).
- Interventions partenaires : associations comme Colosse aux pieds d'argile, etc.

LES ACTIONS DE LUTTE **process à mettre en place**

- Référents VSS et toutes autres formes de violences et discriminations (= cellule de signalement confidentielle).
- Saisie de la Commission disciplinaire.
- Sanctions claires, proportionnées et publiques (dans le respect du RGPD).
- Accompagnement des victimes.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

- Campagnes thématiques (ex. : « Pas de place pour les violences », « Le sport, c'est le respect »).
- Utilisation des supports UGSEL (réseaux sociaux, courriels, affiches, vidéos de prévention).
- Valorisation des établissements engagés dans des pratiques exemplaires.
- Participation aux événements nationaux.

LES ACTIONS DE FORMATION

- À destination des formateurs VSS.
- À destination des établissements scolaires.
- À destination des professionnels des fédérations.
- À destination des jeunes officiels.

C - LA LETTRE DE MISSION DU REFERENT VSS

(et toutes autres formes de violences et discriminations dans le sport)

Dans le cadre de sa fonction, le référent est chargé(e) d'assurer les missions suivantes :

① Suivi des signalements

- Être destinataire de l'ensemble des signalements.
- En assurer le suivi, dans le respect d'un cadre confidentiel, proportionné et strictement nécessaire.
- Veiller à maintenir un environnement protecteur et exempt de tout jugement pour le(la) signalant(e).
- Accompagnement des victimes.

② Relations avec les instances internes

- Saisir directement la commission disciplinaire, conformément au règlement fédéral.
- Réceptionner les retours d'incapacité liés au contrôle d'honorabilité et saisir la commission disciplinaire afin de garantir que les personnes concernées ne puissent exercer les fonctions d'éducateur, exploitant ou juge-arbitre, ni intervenir auprès de mineurs, conformément aux dispositions du Code du sport (articles L. 212-1, L. 322-1, L. 223-1 et L. 322-7).

③ Relations externes et enquêtes

- Être l'interlocuteur privilégié des autorités administratives et ministérielles dans le cadre des enquêtes administratives.

④ Coordination et animation

- Assurer une mission de veille et de coordination au sein de la fédération sur les sujets de lutte contre les violences, notamment sexistes et sexuelles et toutes autres formes de violences et discriminations.
- Animer un réseau de référents locaux, tout en restant informé(e) des signalements et problématiques issues du terrain.

⑤ Gestion des outils de signalement

- Être destinataire de la boîte mail créée par la fédération et dédiée aux signalements.
- Veiller à ce que cette boîte soit générique et institutionnelle.